

Droit statutaire—Loi

Voilà une autre question que nous n'arrêtons pas de remettre sur le tapis depuis 1969, mais où l'indexation au coût de la vie, depuis qu'elle existe, fait toujours défaut. J'ai été très déçu. J'ai signalé que nous avions reçu ces deux délégations, soit de l'Association nationale des fonctionnaires fédéraux à la retraite et de l'Association des pensionnés à longs états de service des Forces armées canadiennes.

Nous avons aussi reçu une lettre du secrétaire fédéral de la Légion royale canadienne insistant sur les trois points que j'ai mentionnés. Je viens de parler du premier, l'indexation dès la première année qui suit la retraite; le second point était que les pensions payables aux veuves devraient être supérieures aux 50 p. 100 actuels, troisième point, il était profondément injuste de refuser une pension à la veuve d'un membre des Forces armées si elle l'avait épousé après sa retraite.

A quoi sert le travail du comité? Notre rôle se résume-t-il à nous y rendre et à nous faire dire que rien ne doit être changé dans le bill, sauf ce que le gouvernement désire modifier? Les membres des comités reçoivent des délégations qui exposent leurs points de vue. Je n'ai même pas pu faire adopter une motion demandant que le comité directeur se réunisse pour envisager la possibilité de présenter une recommandation à la Chambre. On a soutenu que c'était impossible, que tout ce que nous pouvions faire était de faire rapport du bill. Mais j'ai insisté pour que le comité puisse trouver un moyen de communiquer à la Chambre ce qui lui paraissait souhaitable. La motion n'a même pas pu être adoptée.

Je pourrais mentionner bien d'autres choses. Je n'en soulèverai qu'une en passant. Je veux parler du problème des fonctionnaires qui sont anciens militaires et qui veulent racheter leur service dans les forces armées au fins de la pension. La chose est possible, mais très souvent ce rachat coûte tellement cher qu'il leur est presque inaccessible.

Ainsi, à bien des égards, le bill ne répond pas aux besoins des employés de la Fonction publique ou des pensionnés et, à mon avis, c'est un résultat très décevant. En effet, on veut nous bousculer, on nous demande d'adopter rapidement le bill parce que le temps presse pour une ou deux raisons, mais nous ne pouvons examiner la question des pensions de veuves, ni la nécessité d'augmenter en fonction du coût de la vie les pensions des fonctionnaires et des membres de la GRC actuellement à la retraite.

En plus des dispositions du bill qui sont mauvaises et de celles qui en sont absentes, il y a d'autres choses que certains d'entre nous, surtout les membres de mon parti, n'apprécient pas. Le bill comprend 106 articles, ce qui veut dire qu'il renferme beaucoup de choses—en fait non seulement le bill est volumineux, mais le titre en est si long que Votre Honneur le trouve difficile à lire chaque fois qu'il propose la motion—mais voilà, comme cela est arrivé à maintes reprises, qu'on y prévoit une amélioration marquée de la pension des députés. C'est déjà arrivé à d'autres occasions, cette manœuvre furtive d'inclure nos pensions dans un bill omnibus et je le regrette chaque fois. Nous nous sommes fréquemment vu présenter un bill qui est bon, mais qui renferme des éléments que nous n'aimons pas, et nous avons eu alors à décider si nous devions voter pour le bill à cause de certains bons aspects qu'il renferme

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ou voter contre parce que nous n'aimions pas ses mauvais points.

Nous pensons qu'en ces temps de restrictions, après avoir touché une augmentation formidable de nos traitements et de nos allocations libres d'impôt, nous voter maintenant une augmentation de 33½ p. 100 de nos pensions pour plus tard est un peu trop fort. Je connais l'argument plausible que ce bill ne fait qu'aligner nos pensions sur notre échelle de traitement actuelle en remplaçant par \$24,000 les \$18,000 qui sont mentionnés dans la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement. Il ne faut pas oublier non plus que notre régime de pensions prévoit déjà une formule extrêmement généreuse qui nous accorde 3½ p. 100 par an pour les 10 premières années, 3 p. 100 par an pour les 10 années suivantes et 2 p. 100 pour les cinq années suivantes, autrement dit, en 25 ans, 75 p. 100 de la moyenne de nos six années les mieux rémunérées. Dans la fonction publique, ce n'est que 2 p. 100 par année. Il faut 35 ans pour arriver à 70 p. 100; on n'arrive jamais à 75 p. 100. Comme formule, c'est beaucoup trop généreux, et je dis que c'est aller trop loin que d'ajouter à la formule généreuse en l'alignant sur le traitement supérieur pour pouvoir toucher de meilleures pensions plus tard.

Puis-je faire remarquer que, quand nous avons étudié le bill sur les pensions des membres du Parlement la dernière fois, nous nous sommes arrêtés sur un chiffre. Les \$18,000, c'était le maximum permis pour calculer la pension. Mais nous disons maintenant que notre pension est alignée sur ce que peut être notre salaire. De cette façon, si le blocage de 1976 est levé et si, en 1977 et 1978, notre traitement recommence à monter, notre pension continuera d'augmenter.

J'estime qu'en ces temps où la restriction est le mot d'ordre, où nous sommes censés donner en quelque sorte l'exemple, nous ne devrions pas agir ainsi, et notre parti s'oppose à une telle mesure, et nous allons le manifester par notre vote, qui sera contre.

Une voix: Oui, mais vous allez quand même accepter l'argent?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'ai pas l'intention d'accepter une pension, car je ne compte pas prendre ma retraite. Je suis sûr que cela fera plaisir au député.

Ce matin pendant la période des questions, je me suis abstenu de faire un rappel au Règlement dont j'avais donné préavis. Le premier ministre (M. Trudeau) s'est étonné que je demande seulement qu'on bloque le traitement des députés, et non qu'on le ramène au niveau antérieur. Il sait très bien qu'en décembre, janvier, février, mars et avril derniers, j'ai fait tout mon possible pour empêcher que cette augmentation n'entre en vigueur, et s'il l'a oublié, son ami le président du Conseil privé (M. Sharp), qui connaît bien ma position à cet égard, pourra le lui rappeler. Je voudrais lui dire maintenant qu'à mon sens, une telle augmentation du traitement des députés a un effet désastreux sur la psychose inflationniste dans notre pays. Je ne dis pas que ce soit le seul facteur en cause, mais cette augmentation et les hausses considérables de traitement des fonctionnaires sont responsables du problème avec lequel le gouvernement est aux prises aujourd'hui.